

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2
	COFFEE CLEAN	du 10/10/2023
		Page n. 1/20
		Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination	COFFEE CLEAN
Code UFI	T8P7-RW2K-680P-Y9UP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination	Détergent spécial pour le nettoyage des machines à café.
supplémentaire	

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale	REPA Italia s.r.l. a socio unico
Adresse	Via Voltri, 80
Localité et Etat	47522 Cesena (FC) Italia
	Tél. +39 0547 341111
	Fax +39 0547 341110
Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité.	info.it@repagroup.com Dr. Raggi Leonardo - Tel. +39 0547 341111

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

Roma	“	
Osp. Pediatrico Bambino Gesù”		
DEA	tel 06 68593726	
Foggia	Az. Osp. Univ. Foggia	tel 800183459
Napoli	Az. Osp. "A. Cardarelli"	tel 081-5453333
Roma	CAV Policlinico "Umberto I"	tel 06-49978000
Roma	CAV Policlinico "A. Gemelli"	tel 06-3054343
Firenze	Az. Osp. "Careggi" U.O. Toss. Medica	tel 055-7947819
Pavia	CAV C.Naz. Inf. Tossicologica	tel 0382-24444
Milano	Osp. Niguarda Ca' Granda	tel 02-66101029
Bergamo	Az. Osp. Papa Giovanni XXII	tel 800883300
Verona	Az. Ospedaliera Integrata Verona	tel 800011858

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Par classification et étiquetage: OCDE 438: Test de 2013

CAS 497-19-8

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2
	COFFEE CLEAN	du 10/10/2023 Page n. 3/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

Règ. REACH 01-2119485498-19		
TRIPHOSPHATE DE SODIUM PENTABASIQUE		
INDEX -	15 ≤ x < 20	Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.
CE 231-838-7		
CAS 7758-29-4		
Règ. REACH 01-2119430450-54		
PERCARBONATE DE SODIUM		
INDEX	15 ≤ x < 20	Ox. Liq. 3 H272, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318
CE -		Eye Dam. 1 H318: ≥ 25%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 10%
CAS 15630-89-4		
Règ. REACH 01-2119457268-30-xxxx		
SODIUM METASILICATE		
INDEX -	5 ≤ x < 10	Met. Corr. 1 H290, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335
CE 229-912-9		
CAS 10213-79-3		
Règ. REACH 01-2119449811-37-xxx		
SELS DE SODIUM D'ACIDE ALKYL BENZÈNESULFONIQUE		
INDEX -	3 ≤ x < 5	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412
CE 932-051-8		
CAS -		
Règ. REACH 01-2119565112-48-0000		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l’eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l’air libre loin du lieu de l’accident. En cas d’arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n’est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2
	COFFEE CLEAN	du 10/10/2023 Page n. 4/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion. Le produit est combustible et, quand les poussières sont dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'ignition, il peut induire la formation de mélanges explosifs au contact de l'air. L'incendie peut se développer ou être alimenté par le solide éventuellement écoulé du récipient, quand il atteint une température élevée ou par contact avec une source d'ignition.

PERCARBONATE DE SODIUM

Percarbonate de sodium : le contact avec des substances inflammables est dangereux ; décomposition avec développement d'O₂.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

PERCARBONATE DE SODIUM

Percarbonate de sodium : le produit est un oxydant : libérant facilement de l'O₂ il alimente les incendies ; à protéger de la chaleur et de l'humidité.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau sauf contre-indications.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

PERCARBONATE DE SODIUM

Percarbonate de sodium : éviter de fermer hermétiquement le récipient.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D`éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l`élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

NE PAS TRANSFÉRER LE PRODUIT DANS DES RÉCIPIENTS DIFFÉRENTS DE L'ORIGINAL
; RISQUE D'ERREUR FATALE D'ÉCHANGE ALIMENTAIRE.

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
----	--------	--

TRIPHOSPHATE DE SODIUM PENTABASIQUE								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
OEL	EU	10				RESPIR		
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				0,005		mg/l		
Valeur de référence en eau de mer				0,005		mg/l		
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				0,19		mg/kg		
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent				0,05		mg/l		
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,14		mg/kg		
Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
		Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém

	REPA Italia s.r.l. a socio unico						Revision n. 4.2	
	COFFEE CLEAN						du 10/10/2023	
							Page n. 6/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)	
			chroniques	chroniques			chroniques	chroniques
Inhalation						0,661 mg/m3		0,661 mg/m3
Dermique						0,375 mg/kg/d		0,375 mg/kg/d
CARBONATE DE SODIUM								
Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL						Effets sur les travailleurs		
Effets sur les consommateurs								
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation						10 mg/mc		VND
PERCARBONATE DE SODIUM								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h	STEL/15min		Notes / Observations			
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
OEL	EU	5						
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				0,035	mg/kg			
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent				0,035	mg/l			
Valeur de référence pour les microorganismes STP				16,24	mg/l			
Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL						Effets sur les travailleurs		
Effets sur les consommateurs								
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation						5 mg/m3		
Dermique						12,8 mg/cm2		
SODIUM METASILICATE								
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence pour les microorganismes STP				1000	mg/l			
Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL						Effets sur les travailleurs		
Effets sur les consommateurs								
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation						6.22 mg/m3		
Dermique						1,49 mg/kg bw/d		
SELS DE SODIUM D'ACIDE ALKYLBNZÈNESULFONIQUE								
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				0,268	mg/l			
Valeur de référence en eau de mer				0,268	mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				8,1	mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				8,1	mg/kg			

Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,055	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	5,6	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	35	mg/kg

Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,425 mg/kg bw/d				
Inhalation				1,5 mg/m3				6 mg/m3
Dermique				42,5 mg/kg bw/d			VND	85 mg/kg/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

Aux fins de l'évaluation du risque, il est recommandé de tenir compte des valeurs limites d'exposition professionnelle prévues par l'ACGIH pour les poussières inertes non classées de manière spécifique (PNOC fraction respirable : 3 mg/m3 ; PNOC fraction inhalable : 10 mg/m3). En cas de dépassement de ces valeurs limites, il est recommandé d'utiliser un filtre de type P dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction du résultat de l'évaluation du risque.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistant à la pénétration (réf. norme EN 374).
Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Il est recommandé de faire usage d'un masque filtrant de type P dont la classe (1, 2 ou 3) et la nécessité effective devront être établies en fonction du résultat de l'évaluation du risque (réf. norme EN 149).

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	poudre	
Couleur	blanc	Note:12 (Hazen)
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	11,32	Concentration: 1 %
Viscosité cinématique	pas disponible	
Viscosité dynamique	ND	
Solubilité	soluble dans l'eau	Note:> 99% p/p
Coefficient de partage: n-octanol/eau	ND	
Pression de vapeur	N.A. mmHg	
Densité et/ou densité relative	1,19 g/cm3	
Densité de vapeur relative	ND	
Caractéristiques des particules	pas disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Matières solides comburantes

Matières solides comburantes	Note:Non comburente (34.4.1 Test 0.1 Manuale UN)
------------------------------	--

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation	ND
Conductivité	15440 µS/cm (20 °C- 1% p/v)

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2
	COFFEE CLEAN	du 10/10/2023 Page n. 9/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

SODIUM METASILICATE

Les solutions aqueuses se comportent comme: bases fortes.Corrode: aluminium,zinc,étain,alliages d`aluminium,alliages de zinc,alliages d`étain.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières sont potentiellement explosives en mélange avec l'air.

SODIUM METASILICATE

Réagit violemment avec: acides.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'accumulation de poussières dans l'environnement.

PERCARBONATE DE SODIUM

Percarbonate de sodium : exposition à la chaleur et à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

SELS DE SODIUM D'ACIDE ALKYL BENZÈNESULFONIQUE

Incompatible avec: acides,bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

PERCARBONATE DE SODIUM

Percarbonate de sodium : dégagement d'oxygène qui alimente un incendie.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2
	COFFEE CLEAN	du 10/10/2023 Page n. 10/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	>2000 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

TRIPHOSPHATE DE SODIUM PENTABASIQUE

LD50 (Dermal):	> 4640 mg/kg Coniglio
LD50 (Oral):	> 2000 mg/kg Ratto
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	> 0,39 mg/l/4h Ratto

CARBONATE DE SODIUM

LD50 (Dermal):	117 mg/kg Mouse
LD50 (Oral):	4090 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	2,3 mg/l/2h Rat

PERCARBONATE DE SODIUM

LD50 (Oral):	> 1034 mg/kg ratto
--------------	--------------------

SODIUM METASILICATE

LD50 (Dermal):	> 5000 mg/kg
LD50 (Oral):	> 1150 mg/kg Ratto
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	> 2,06 mg/l

SELS DE SODIUM D'ACIDE ALKYL BENZÈNESULFONIQUE

LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg Ratto
LD50 (Oral):	> 2000 mg/kh ratto

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2 du 10/10/2023
	COFFEE CLEAN	Page n. 11/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

Conformément aux directives AISE concernant l'interprétation des résultats histopathologiques, l'échantillon n'entre pas dans la catégorie 1 car il ne provoque de légers dommages oculaires que dans un œil sur trois (légère érosion épithéliale, vacuolisation dans la partie médiane inférieure, noyaux pycnotiques dans la partie supérieure de l'épithélium cornéen) alors que dans la première partie du test (avec microscope à lampe à fente et pachymètre), l'échantillon ne semble pas être irritant.
Compte tenu de l'évaluation histopathologique, l'échantillon entre dans la catégorie 2.
La validité de ces conclusions est démontrée par les résultats non irritants obtenus sur les yeux du contrôle négatif (tant à la lampe à fente qu'à l'examen histopathologique) et les résultats corrosifs irréversibles obtenus sur les yeux du contrôle positif.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

TRIPHOSPHATE DE SODIUM		
PENTABASIQUE		
LC50 - Poissons		1850 mg/l/96h
EC50 - Crustacés		> 100 mg/l/48h Daphnia M.
PERCARBONATE DE SODIUM		
LC50 - Poissons		> 70,7 mg/l/96h Pimephales P.
SELS DE SODIUM D'ACIDE		
ALKYLBENZÈNESULFONIQUE		
LC50 - Poissons		> 1 mg/l/96h Cyprinus Carpio
EC50 - Crustacés		> 1 mg/l/48h Daphnia m.
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques		> 10 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus
CARBONATE DE SODIUM		
LC50 - Poissons		> 300 mg/l/96h
EC50 - Crustacés		200 mg/l/48h
SODIUM METASILICATE		
LC50 - Poissons		> 210 mg/l/96h Brachydanio R.
EC50 - Crustacés		1700 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques		> 207 mg/l/72h

12.2. Persistance et dégradabilité

SELS DE SODIUM D'ACIDE	
ALKYLBENZÈNESULFONIQUE	
Rapidement dégradable	
CARBONATE DE SODIUM	
Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Dégradabilité: données pas disponible	

Le produit contient des substances qui répondent aux exigences de biodégradabilité prescrites par le règlement 648/04/CE.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2
	COFFEE CLEAN	du 10/10/2023 Page n. 13/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2
	COFFEE CLEAN	du 10/10/2023 Page n. 14/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

Composition (648/04/CE) : inf. 5% : tensioactifs anioniques ; 15-30% : phosphates, blanchissants à base d'oxygène, .

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2
	COFFEE CLEAN	du 10/10/2023 Page n. 15/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

;

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique du produit a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Ox. Liq. 3	Liquide comburant, catégorie 3
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2
	COFFEE CLEAN	du 10/10/2023 Page n. 16/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2 du 10/10/2023
	COFFEE CLEAN	Page n. 17/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:
 Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
 Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
 Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
 Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.
 Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:
 01.

ANNEXE : SCÉNARIOS D'EXPOSITION - N.1

PHASE : TRANSFERT DU PRODUIT PROFESSIONNEL DANS UN CONTENEUR (GODET/MACHINE)

(réf AISE GEIS.8a .1.a.v1)-

Transfert ouvert d'un produit concentré (avec ou sans dilution) ; l'opérateur est directement exposé au produit.

DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Durée maximale 50 minutes/jour

Conditions de process Le process se déroule à température ambiante

En cas de dilution, eau du robinet à une température maximale de 45 °C.

La ventilation locale (LEV) n'est pas nécessaire ; une bonne ventilation générale est suffisante sur le lieu de travail

MESURES DE GESTION DES RISQUES

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle (EPI), à l'évaluation de l'hygiène et de la santé Utilisation Gants et lunettes de protection. Voir la section 8 pour les spécifications Assurer une

formation adéquate du personnel en ce qui concerne l'utilisation et la maintenance



CONSEILS DE BONNES PRATIQUES

Ne pas manger ni boire, ne pas fumer ni utiliser de flammes nues



Se laver les mains après utilisation



Éviter le contact avec la peau blessée

Ne pas mélanger avec d'autres produits

Instructions en cas de déversement Diluer avec de l'eau et recueillir.

Conseils supplémentaires Suivre les instructions sur l'étiquette, la fiche technique et la FDS en par. sept.

MESURES ENVIRONNEMENTALES : Empêcher le produit non dilué d'atteindre les eaux de surface.

PROPRIETES DE COMPOSITION DU PRODUIT

La classification du produit concentré se trouve sur l'étiquette et dans la section 2 de la FDS

La classification du produit est basée sur celle des ingrédients. La liste des ingrédients qui contribuent à la classification du produit se trouve dans la section 3 de la FDS.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquels l'évaluation de l'exposition est basée peuvent être trouvées à la sec. 8 de la FDS

Le produit peut contenir des composants sensibilisants susceptibles de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes. La section 15 de la FDS signale ces sensibilisants s'ils s'appliquent au produit.

UTILISER DES DESCRIPTEURS

SU 22 : Usage professionnel

PC 35 : Produit de lavage et de nettoyage (dont produits à base de solvants)

PROC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands conteneurs, dans des installations non dédiées

ERC 8a : Utilisation intérieure à grande dispersion d'auxiliaires technologiques dans des systèmes ouverts

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2 du 10/10/2023
	COFFEE CLEAN	Page n. 19/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

ANNEXE : SCÉNARIOS D'EXPOSITION-N.4

PHASE : UTILISATION DU PRODUIT PROFESSIONNEL EN SYSTEME SEMI-FERME (réf AISE GEIS 2.1.a.V1)

Utilisation d'un produit de machine où l'opérateur pourrait être exposé au produit/aux vapeurs
(ex : Tunnel de lavage)

DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Durée maximale 480 minutes/jour

Conditions de process Le process se déroule à température ambiante

La ventilation locale (LEV) n'est pas nécessaire ; une bonne ventilation générale est suffisante sur le lieu de travail

MESURES DE GESTION DES RISQUES

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle (EPI), à l'évaluation de l'hygiène et de la santé Aucun équipement de protection individuelle n'est requis.

CONSEILS DE BONNES PRATIQUES

Ne pas manger ni boire, ne pas fumer ni utiliser de flammes nues



Se laver les mains après utilisation

Éviter le contact avec la peau blessée



Ne pas mélanger avec d'autres produits

Instructions en cas de déversement Diluer avec de l'eau et recueillir

Conseils supplémentaires Suivre les instructions sur l'étiquette, la fiche technique et la FDS en par. 7.

MESURES ENVIRONNEMENTALES : Empêcher le produit non dilué d'atteindre les eaux de surface

PROPRIETES DE COMPOSITION DU PRODUIT

La classification du produit concentré se trouve sur l'étiquette et dans la section 2 de la FDS

La classification du produit est basée sur celle des ingrédients. La liste des ingrédients qui contribuent à la classification du produit se trouve dans la section 3 de la FDS.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquels l'évaluation de l'exposition est basée peuvent être trouvées à la sec. 8 de la FDS

Le produit peut contenir des composants sensibilisants susceptibles de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes. La section 15 de la FDS signale ces sensibilisants s'ils s'appliquent au produit.

UTILISER DES DESCRIPTEURS

SU 22 : Usage professionnel

PC 35 : Produit de lavage et de nettoyage (dont produits à base de solvants)

PROC 2 : Utilisation continue en circuit fermé avec exposition contrôlée occasionnelle

ERC 8a : Utilisation intérieure à grande dispersion d'auxiliaires technologiques dans des systèmes ouverts

	REPA Italia s.r.l. a socio unico	Revision n. 4.2 du 10/10/2023
	COFFEE CLEAN	Page n. 20/20 Remplace la révision:4.1 (Imprimé le: 01/03/2023)

ANNEXE : SCÉNARIOS D'EXPOSITION-N.11

PHASE : UTILISATION DU PRODUIT PROFESSIONNEL PAR IMMERSION / OU VERSER (réf AISE GEIS.13 .1.A.v1)

Produit renversé sur un article, ou l'article est immergé dans le produit (par exemple, nettoyage des toilettes)

DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Durée maximale 50 minutes/jour

Conditions de process Le process se déroule à température ambiante

En cas de dilution, eau du robinet à une température maximale de 45 °C.

La ventilation locale (LEV) n'est pas nécessaire ; une bonne ventilation générale est suffisante sur le lieu de travail

MESURES DE GESTION DES RISQUES

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle (EPI), à l'évaluation de l'hygiène et

de la santé Utilisation Gants et lunettes de protection. Voir la section 8 pour les spécifications  

Assurer une formation adéquate du personnel en ce qui concerne l'utilisation et la maintenance

CONSEILS DE BONNES PRATIQUES

Ne pas manger ni boire, ne pas fumer ni utiliser de flammes nues



Se laver les mains après utilisation

Éviter le contact avec la peau blessée



Ne pas mélanger avec d'autres produits

Instructions en cas de déversement Diluer avec de l'eau et recueillir

Conseils supplémentaires Suivre les instructions sur l'étiquette, la fiche technique et la FDS en par.7.

MESURES ENVIRONNEMENTALES : Empêcher le produit non dilué d'atteindre les eaux de surface

PROPRIETES DE COMPOSITION DU PRODUIT

La classification du produit concentré se trouve sur l'étiquette et dans la section 2 de la FDS

La classification du produit est basée sur celle des ingrédients. La liste des ingrédients qui contribuent à la classification du produit se trouve dans la section 3 de la FDS.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquels l'évaluation de l'exposition est basée peuvent être trouvées à la sec. 8 de la FDS

Le produit peut contenir des composants sensibilisants susceptibles de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes. La section 15 de la FDS signale ces sensibilisants s'ils s'appliquent au produit.

UTILISER DES DESCRIPTEURS

SU 22 : Usage professionnel

PC 35 : Produit de lavage et de nettoyage (dont produits à base de solvants)

PROC 13 : Traitement des articles par trempage et coulage

ERC 8a : Utilisation intérieure à grande dispersion d'auxiliaires technologiques dans des systèmes ouverts